

LUNDI 14 JANVIER 2018

## **Partenariat entre le Département des Deux-Sèvres et les centres hospitaliers de Niort et du Nord Deux-Sèvres pour améliorer le parcours de soin des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance**

**" Aux côtés des plus fragiles, le Département a, dès mi-2015, profondément réformé sa politique de protection de l'enfance et de la famille afin d'apporter des solutions mieux adaptées et des accompagnements plus individualisés. Pour répondre à chaque situation de la manière la plus efficace, nouer un partenariat avec les centres hospitaliers de Niort et du Nord Deux-Sèvres afin d'améliorer le parcours de soins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance était indispensable "**, expliquent Gilbert Favreau, président du Conseil départemental des Deux-Sèvres et Béatrice Largeau, vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'enfance et de la famille.

Une collaboration formalisée ce lundi 14 janvier 2018, à l'Antenne médico-sociale de Parthenay, par la signature de la convention de partenariat entre le Département des Deux-Sèvres et les centres hospitaliers de Niort et du Nord Deux-Sèvres.

Présentée lors de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, cette convention constitue un levier pour créer et développer le partenariat entre les services hospitaliers et le service d'aide à l'enfance de la collectivité afin d'éviter les parcours de rupture et construire une réponse adaptée aux besoins de leur public commun.

Les services de pédopsychiatrie sont effectivement un partenaire incontournable de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Soixante-cinq jeunes confiés à l'ASE sont suivis dont 30 situations particulièrement complexes qui interrogent l'articulation entre le soin et l'éducatif. Un travail de coordination entre ces différentes instances permettra de sécuriser le parcours de l'enfant ainsi que des adultes et des professionnels gravitant autour de lui.

A noter que dans le cadre de cette convention et du projet territorial de santé mentale, un accompagnement des assistants familiaux sera mis en place et qu'un protocole de gestion des enfants en situation de crise sera établi.

### **La convention s'articule autour de 4 axes :**

- comment un enfant peut être évalué et accompagné vers le soin ;
- comment solliciter le service de pédopsychiatrie et quels sont les délais de réponses prévues à partir de l'évaluation conjointe ;
- comment intégrer l'intervention des professionnels de l'ASE pendant l'hospitalisation de l'enfant ;
- comment pendant le séjour, est entamé un travail pour préparer la sortie et planifier un parcours de soin ?

## Une politique de protection de l'enfance en constante évolution

Depuis 2015, le paysage de la protection de l'enfance et de la famille à laquelle le Département dédie 45 millions d'euros par an s'est profondément modifié, cela dans le souci de bâtir une solidarité efficace au service des plus fragiles :

- lancement en septembre 2018 de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance ;
- mise en place du DUAD (Dispositif d'urgence et d'accompagnement diversifié) en janvier 2018 pour améliorer la prise en charge des placements en urgence avec de très bons retours des juges des enfants ;
- développement des alternatives au placement : doublement des mesure d'aides à domicile intensives, accompagnement spécifique et renforcé des parents déficients, création de places d'accueil de jour, du placement à domicile, du dispositif de tiers bénévoles ;
- développement de l'offre d'hébergement : semi-autonomie pour les grands ados, structures dédiées au mineurs non accompagnés, résidences habitat jeunes, accueil mère/enfant chez des assistants familiaux ;
- partenariats : contrat enfance jeunesse avec la CAF par rapport au développement des Maisons d'assistants maternels et le soutien à la parentalité pour les 0-6 ans, convention avec l'éducation nationale sur les informations préoccupantes, convention avec le CHNDS et la polyclinique Inkermann pour des consultations de pédiatrie.

### CONTACT PRESSE

**Delphine PERONNET**

Direction du Cabinet et de la Communication  
Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



[www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)